



E. CLÉRÉ

LES ESSENTIELS • 2022



CONSERVATOIRES  
BOTANIQUE NATIONAUX  
BAILLEUL  
BASSIN PARISIEN-MNHN  
BREST

# DIVERSITÉ VÉGÉTALE DES DÉPENDANCES VERTES SUR L'AXE A151-N27

SEINE-MARITIME



E. CLÉRÉ

# AVANT-PROPOS

## Des inventaires pour mieux connaître la flore et ses enjeux

Cette brochure est le résultat d'un **programme d'inventaires exécuté entre 2017 et 2021** par les Conservatoires botaniques nationaux de Bailleul (CBN de Bailleul), du Bassin parisien (CBNBP), de Brest (CBNB) et la DIR Nord-Ouest sur les plantes sauvages et la végétation des bords de route et des dépendances vertes.

### Objectifs

- Acquérir de la connaissance sur les plantes sauvages du réseau de la DIR Nord-Ouest ;
- Dresser un bilan des plantes à fort intérêt patrimonial ou exotiques envahissantes ;
- Identifier les enjeux et les spécificités du patrimoine végétal des emprises du réseau de la DIR Nord-Ouest ;
- Proposer des actions de conservation, de gestion et de sensibilisation pour protéger et favoriser le développement d'une diversité végétale sur les emprises du réseau de la DIR Nord-Ouest.

### La Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest (DIRNO)

Ce service déconcentré du ministère de la Transition écologique est responsable de 1 071 km de routes nationales organisées en 4 districts : Rouen, Manche-Calvados, Evreux et Dreux. Son territoire d'action s'étend sur les régions Normandie, Centre-Val de Loire et Hauts-de-France (en partie) pour un total de 10 départements. Elle assure, avec les autres DIR, l'ensemble des missions et compétences qui concourent au développement, à la gestion et à l'exploitation du réseau routier national.



### Les Conservatoires botaniques nationaux

Ces établissements scientifiques et techniques sont chargés de la connaissance et de la préservation des plantes sauvages et des milieux naturels de leurs territoires d'intervention. Agréés par le ministère en charge de l'écologie, ils sont experts au service des politiques d'aménagement du territoire, de gestion et de conservation de la nature.



Réseau routier de la DIR Nord-Ouest

Axe A151 - N27

# Les dépendances vertes de l'axe A151-N27

## Un réservoir de biodiversité à inventorier

Avec, à l'échelle nationale, une superficie équivalente à celle des parcs nationaux, les abords routiers occupent des surfaces non négligeables pouvant participer au maintien de la biodiversité. Souvent méconnus, ces milieux sont parfois le support d'une importante richesse floristique. Ils constituent un espace refuge et sont des zones de passage et d'échanges génétiques pour de nombreuses espèces végétales ou animales. Les dépendances vertes permettent aussi une meilleure intégration des routes dans le paysage. Toutefois, les infrastructures linéaires peuvent laisser une empreinte indélébile dans la matrice paysagère, notamment en contexte forestier.

### LE TERRITOIRE ÉTUDIÉ

L'axe N27-A151 prospecté totalise une longueur de 48 km. La N27 gérée par le CEI de Criquetôt-sur-Longueville, commence au sud de l'agglomération de Dieppe et se dirige vers le sud jusqu'à rejoindre l'autoroute A151 sur la commune de Varneville-Bretteville. L'A151, gérée par le CEI de Rouen, ne commence qu'à partir de la commune d'Eslette et finit en rejoignant l'A150 à l'échangeur de la commune de Roumare.

Cet axe traverse la plaine agricole du pays de Caux et l'unique vallée de la Scie.

Le pays de Caux est un plateau de grande ampleur, qui ondule légèrement, entaillé par des talwegs préfigurant les vallées littorales et affluentes de la Seine. Des reliefs discrets, qui proviennent aussi des variations d'épaisseur des dépôts éoliens (limons), sont perceptibles grâce aux petits boisements qui s'accrochent à leurs coteaux.

La vallée de la Scie est un fleuve côtier se jetant dans la Manche à Pourville (commune d'Hautot-sur-Mer).



8,5 jours  
de prospection  
et d'analyse

48 km  
de linéaires  
inventoriés

85  
relevés  
botaniques



### LA MÉTHODE D'INVENTAIRE

Pour inventorier les milieux naturels et les plantes de ce vaste territoire, un plan d'échantillonnage a été conçu sur chaque CEI. L'objectif : recenser le plus de diversité possible sur la N27-A151. Des situations topographiques variées et des milieux différents (milieux ouverts, zones humides, boisements...) ont été choisis. Lors des inventaires, différentes emprises ont été identifiées au sein des dépendances vertes : bord de route, échangeur, bassin, aire de repos ou de service, délaissée.

Les bords de route représentent 46 % des emprises inventoriées.

Plusieurs compartiments ont été distingués pour les inventaires : terre-plein central, accotement stabilisé, accotement herbeux, fossé et talus.



Terre-plein  
central

Accotement  
stabilisé

Accotement  
herbeux

Fossé

Talus

# CHIFFRES CLÉS

## VISION GLOBALE DE L'AXE ROUTIER

**430**  
plantes  
à fleurs et  
fougères

838 sur le CEI de Rouen et  
Criquetôt-sur-Longueville

**4**  
grands types de  
végétations

- aquatiques
- herbacées
- fourrés arbustifs
- forêts

## ENJEUX DE L'AXE A151-N27

**6**  
plantes  
à fort intérêt  
patrimonial

### 4 PLANTES MENACÉES

Orchis bouffon (*Anacamptis morio*)  
Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*)  
Gesse de Nissolle (*Lathyrus nissolia*)  
Barstie visqueuse (*Parentucellia viscosa*)

### 2 PLANTES QUASI-MENACÉES

Prêle des eaux (*Equisetum fluviatile*)  
Poirier commun (*Pyrus communis* subsp. *pyraster*)

### 19 DÉTERMINANTES DE ZNIEFF

Orchis bouffon (*Anacamptis morio*)  
Brome des toits (*Anisantha tectorum*)  
Bident penché (*Bidens cernua*)  
Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*)  
Brome variable (*Bromus commutatus* subsp. *commutatus*)  
Callitriche pédonculé (*Callitriche brutia*)  
Conopode dénudé (*Conopodium majus*)  
Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*)  
Orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*)  
Prêle des boursiers (*Equisetum fluviatile*)

Gesse de Nissolle (*Lathyrus nissolia*)  
Myosotis bicolore (*Myosotis discolor*)  
Oenanthe safranée (*Oenanthe crocata*)  
Eufragie visqueuse (*Parentucellia viscosa*)  
Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*)  
Poirier sauvage (*Pyrus communis* subsp. *pyraster*)  
Roripe des marais (*Rorippa palustris*)  
Saule à trois étamines (*Salix triandra*)  
Mâche potagère (*Valerianella locusta*)

**12**  
plantes  
exotiques  
envahissantes

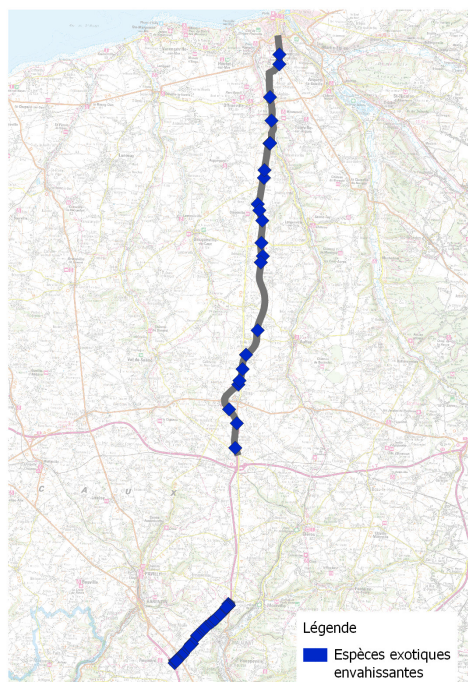
### 9 « AVÉRÉES »

Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)  
Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*)  
Impatiente glanduleuse (*Impatiens glandulifera*)  
Lentille d'eau minuscule (*Lemna minuta*)  
Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*)  
Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)  
Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)  
Seneçon du Cap (*Senecio inaequidens*)  
Aster à feuilles lancéolées (*Symphotrichum lanceolatum*)

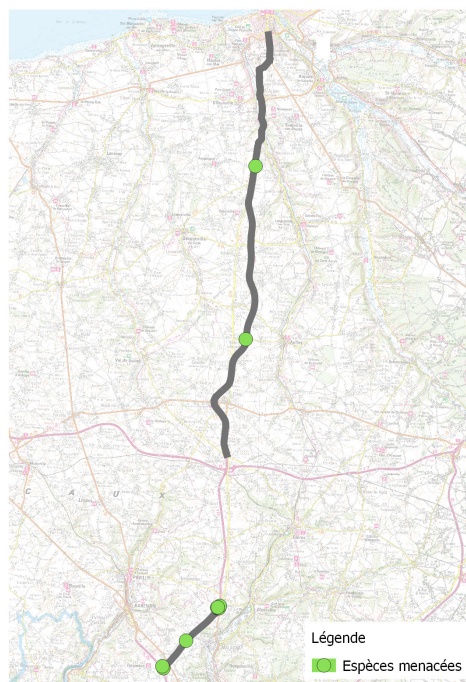
### 3 « POTENTIELLES »

Cornouiller soyeux (*Cornus sericea*)  
Épervière orangée (*Pilosella aurantiaca*)  
Rosier rugueux (*Rosa rugosa*)

# SECTEURS SENSIBLES



Répartition des plantes exotiques envahissantes présentant un risque pour la biodiversité sur l'axe routier A151-N27



Répartition des enjeux floristiques sur l'axe routier A151-N27

## PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

L'axe routier est concerné par la présence d'espèces exotique sur l'ensemble de son parcours avec une forte concentration au Sud à proximité de l'agglomération rouennaise et une répartition plus clairsemée sur le plateau du pays de Caux au nord.

## PLANTES REMARQUABLES

L'axe N27-A151 comporte assez peu de zones à enjeux concernant des stations de plantes menacées. Elles sont essentiellement réparties au sein des délaissées, bassin et aire de repos. A noter : l'unique station connue à ce jour à l'intérieur des terres du pays de Caux de l'Eufragie visqueuse.



B. TOUSSAINT



J.-M. LECRON

# ZOOM SUR...

## LES PLANTES ET MILIEUX REMARQUABLES

### LES PRAIRIES DE FAUCHE

Dans un contexte agricole de cultures, les surfaces de prairies ne cessent de diminuer et voient leur diversité floristique se dégrader par l'intensification, l'ensemencement et les amendements. De ce fait, les bords de route associés à une gestion par fauche offrent un habitat refuge pour un certain nombre d'espèces. La gestion par fauche tardive avec exportation

est la plus favorable à l'expression de la biodiversité et des espèces d'intérêt patrimonial. A ce titre, l'échangeur d'Eslette présente de belles surfaces de prairie de fauche mésophile sur lesquelles se développent des stations de plantes d'intérêt patrimonial comme la Gesse de Nissole et l'Orchis bouffon.

B. TOUSSAINT



#### **Gesse de Nissole (*Lathyrus nissolia* var. *glabrescens*)**

Cette petite gesse avec sa corolle purpurine reste très discrète en dehors de sa période de floraison, notamment avec ses pétioles aplatis et allongés prenant l'apparence d'une feuille ressemblant à celles des graminées parmi lesquelles elle se fond. Haute de 20-50 cm, sa tige est grêle et non ailée contrairement à la plupart des gesses. On la retrouve dans les prairies de fauche mésophiles et dans les cultures sur sol calcaires.

E. CLÉRE



#### **Orchis bouffon (*Anacamptis morio*)**

Cette orchidée mesure 10 à 40 cm, elle se développe dans les milieux ouverts comme les prairies de fauches mésophiles ou les pelouses calcicoles. Comme la majorité des orchidées ses caractères discriminants concernent la fleur. Cette dernière est pourpre, possède un long éperon ascendant. Le labelle est trilobé à lobes latéraux rabattus. Quant aux sépales ils sont regroupés en casque strié.

E. CLÉRE



Demi-deuil - E. CLÉRE



E. CLÉRE

**Ophrys abeille (*Ophrys apifera*)**  
Orchidées à labelle convexe velouté, à deux gibbosités velues, sans éperon et à sépales roses ou blancs. Elles produisent des rhizomes ou des tubercules au niveau des racines et une symbiose avec des champignons du sol est indispensable pour le développement des plantules. Comme de nombreuses espèces d'orchidées, elles ont une forme proche de la forme de certains insectes mâles afin de les attirer. Ceux-ci tentent de s'accoupler avec l'orchidée et déposent du pollen. Sans insecte, les pollinies se courbent d'elle-mêmes pour assurer une autofécondation. C'est une plante des pelouses et ourlets calcicoles.



E. CLÉRE

## LES PELOUSES CALCICOLES

Les végétations des pelouses calcicoles observée sur l'axe N27-A151 se trouvent sur de haut talus de la N27 sur la commune de Saint-Aubin-sur-Scie et s'apparentent à celles des coteaux calcaires typiques de la région. Ces végétations d'intérêt patrimonial subissent une forte régression. En effet, autrefois, la plupart des coteaux et pelouses étaient pâturés, et se trouvent aujourd'hui abandonnés. Ainsi, la dynamique naturelle de ces végétations pionnières les conduit vers des végétations d'ourlet, de fourré, puis de boisement. L'enjeu sur ces talus calcicoles est donc de maintenir les milieux ouverts en limitant la colonisation par les arbustes.

La topographie et la géologie du secteur déterminent ces milieux secs très typés. Le substrat calcaire, la forte pente et l'exposition sud offrent un habitat remarquable pour la flore et la faune (notamment les insectes tel que les papillons).

A noter, que la flore spécifique de ces milieux résiste aux conditions difficiles, tel que le déficit hydrique et la faible disponibilité en nutriment, grâce à diverses stratégies comme le nanisme ou la présence de poils



E. CLÉRE

**Vesce des bois (*Lathyrus sylvestris*)**  
La Vesce des bois est une espèce à port couché puis droit de 1 à 2 mètres de hauteur. Elle se caractérise par une tige et un pétiole ailé, les feuilles sont toutes à une paire de folioles lancéolés. L'inflorescence se construit en grappe de 4 à 10 fleurs. Les fleurs sont roses teintées de vert. La vesce des bois croit dans les fourrés calcicoles et accotements routiers.

**Vulnéraire (*Anthyllis vulneraria* subsp. *vulneraria*)**  
La Vulnéraire est une plante vivace prostrée pubescente. Ses feuilles sont imparipennées à folioles inégales. La vulnéraire est caractéristique par son inflorescence à tête dense mais surtout son calice renflé et très poilu. Ses fleurs sont jaunes à long pédoncules. La vulnéraire appartient à la famille des Fabacée, c'est une famille singulière car toutes les espèces ont la capacité de capter l'azote atmosphérique pour le convertir en molécules assimilable par l'ensemble des plantes dans la rhizosphère.



B. TOUSSAINT

## LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Nombreuses sont les plantes exotiques qui sont introduites sur nos territoires en dehors de leur aire naturelle de répartition. La plupart ne se maintiennent pas ou trouvent un état d'équilibre sans perturber le milieu naturel. Cependant, il arrive que certaines développent un comportement envahissant et impactent notre environnement, posant des problèmes d'ordre écologique, socio-économique ou sanitaire (allergies en particulier). On désigne ces espèces : espèces exotiques envahissantes (EEE) ou espèces invasives. Les centres d'échanges commerciaux (zones urbaines, gares, ports, ...) sont des lieux d'émergence de ces plantes. Les infrastructures de transport telles que les routes sont des axes privilégiés pour leur propagation. Leur structure linéaire favorise incontestablement leur dissémination. De façon générale, les plantes exotiques envahissantes colonisent préférentiellement les milieux naturels lorsqu'ils sont perturbés : zones de travaux, remblais, coupes forestières.

Le Conservatoire botanique établit et met à jour régulièrement une liste régionale de ces plantes à risque. Elle a pour objectif d'alerter et de mettre en évidence les menaces pesant sur la biodiversité. Des catégories y sont distinguées selon les impacts observés sur l'environnement et la connaissance du comportement envahissant des espèces dans des régions voisines : les « avérées », et les « potentielles ». L'ensemble de l'axe routier est concerné par la présence de ces plantes.



Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*) - B. TOUSSAINT



B. TOUSSAINT

### Lentille d'eau minuscule (*Lemna minuta*)

La lentille d'eau minuscule est elliptique, un peu pointue aux extrémités. Ses bords minces lui confèrent un aspect translucide. Elle ne possède qu'une racine et mesure de 1 à 3 mm de long. Sur la face supérieure, on peut observer une seule nervure légèrement surélevée donnant à la plante une forme de toit. Originaires d'Amérique tempérée et subtropicale, la Lentille d'eau minuscule a été introduite accidentellement en Europe en 1965 avec des plantes aquatiques d'ornement, des poissons et d'autres espèces utilisées en aquariophilie.



Découvrir la définition des catégories de plantes à risque en dernière page



L'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain, interdit le colportage, la mise en vente, l'achat, l'utilisation ainsi que l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence, par imprudence d'une quinzaine d'espèces.

Cette liste, augmentée à deux reprises depuis, est encore appelée à évoluer au fil des années pour prévenir au mieux les introductions accidentelles. Sur l'axe N182, l'Ailanthé glanduleux (*Ailanthus altissima*) et la Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) sont concernées par cet arrêté.



E. CLÉRE

#### **Arbre à papillons (*Buddleja davidii*)**

Arbuste originaire de Chine, il fait l'objet d'un grand intérêt ornemental pour ses grandes inflorescences mauves en France dès la fin des années 1800. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la plante se serait échappée des jardins pour se naturaliser dans les zones de friches et délaissés. Largement cultivée et commercialisée de façon croissante au XX<sup>e</sup> siècle, la plante a alors colonisé tout un panel de milieux naturels et semi-naturels, menaçant ainsi la flore indigène.



E. CLÉRE

#### **Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)**

Largement répandue le long du réseau routier, cette plante exotique possède un puissant pouvoir de dissémination. En effet, le moindre petit morceau de racine ou de tige peut lui permettre de former de nouveaux foyers. La gestion des dépendances vertes par gyrobroyage favorise ce phénomène de bouturage. Aujourd'hui, la Renouée du Japon est observée sur l'ensemble du territoire français et induit de fortes conséquences sur les milieux naturels.



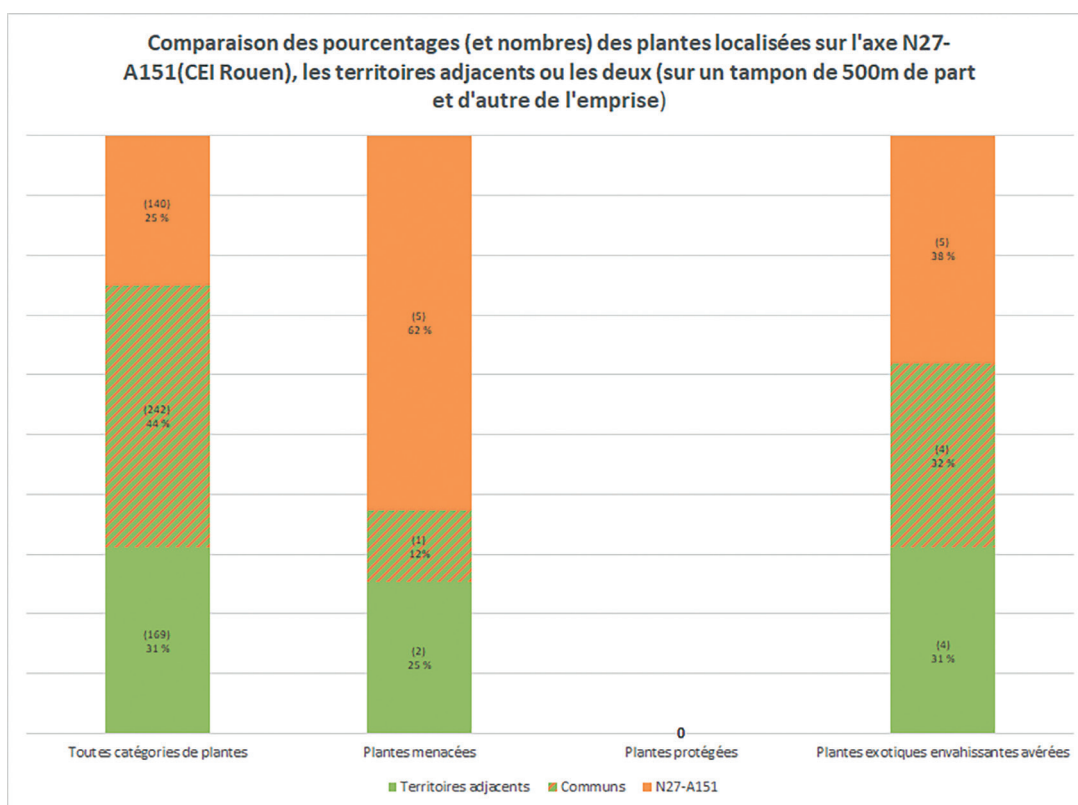
# PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

## Une flore assez diversifiée mais plutôt ordinaire

L'axe N27-A151 ne possède aucune espèce protégée, il dispose cependant de zones à enjeux pour la présence de quatre espèces menacées (Prêle des eaux, Orchis bouffon, Gesse de Nissolle, Eufragie visqueuse) alors que la zone adjacente en possède deux. Cet axe présente également des zones à enjeux de biodiversité notamment sur les talus calcicoles en bord de route et au sein de bassins.

A noter un nombre de neuf espèces exotiques envahissantes avérées (EEE). Les axes routiers sont des

environnements favorables à l'installation et la dispersion des EEE. On observe sur l'axe N27-A151 le Robinier faux-acacia et l'Ailante glutineux, deux espèces arborescentes à croissances rapides qui deviennent problématiques quand ils colonisent des milieux semi-naturels (pelouses calcicoles). Du fait de leur grande capacité à drageonner et à rejeter de souche, ils rentrent en compétition avec les espèces indigènes et entraînent un appauvrissement de la biodiversité.



La part des plantes à enjeu patrimonial et des plantes exotiques à risque sur les emprises vertes du réseau routier par rapport aux territoires adjacents (sur une surface de 500 m autour de l'axe routier).



# PLUS DE DIVERSITÉ VÉGÉTALE

## Comment pourrait être orientée la gestion sur l'axe A131-N182 ?

### EXPORTER LA MATIÈRE VÉGÉTALE

> Pour diversifier la strate herbacée en favorisant des plantes des sols plus maigres

Cela permet aussi de limiter le développement des plantes indésirables, souvent plus résistantes, et dont la biomasse restée au sol provoque un enrichissement excessif des bas-côtés et donc l'apparition de plantes nitrophiles (qui aiment les sols riches) telles que les orties, les ronces, le Gaillet gratteron ou encore les chardons et les plantes exotiques envahissantes.

### PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX

La connaissance constitue un premier socle d'une gestion différenciée en permettant simplement d'éviter la destruction non intentionnelle des éléments de la flore d'intérêt patrimonial, ou à l'inverse la propagation des éléments envahissants et impactants. Elle permet l'intégration des enjeux de biodiversité dans les interventions d'entretien et d'amélioration du réseau par le gestionnaire en charge.

### À SAVOIR

L'herbe laissée sur place enrichit le sol et contribue à sa repousse plus rapide. Faucher sans exporter, c'est donc potentiellement faucher plus en quantité et plus souvent. A l'inverse, exporter les déchets de fauche permet de réduire la fréquence de fauche, de curage des fossés et de décapage des accotements.

### GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

- Éviter l'introduction non intentionnelle
- Mettre en place une veille/surveillance
- Solliciter les CBN
- Se référer aux fiches espèces

### FAVORISER LA NATURALITÉ

- En évitant d'artificialiser les espaces par des aménagements (labours, plantations, semis de plantes horticoles dont des plantes exotiques...).
- En préservant les secteurs remarquables (ex. milieux humides, grands délaissés en prairie diversifiée, pelouses rases, ...);
- En utilisant dans le cadre de plantations, une palette végétale de plantes locales mieux adaptées aux conditions du milieu, en faisant appel à des sélections de plantes indigènes d'origine génétiquement local



#### Houx (*Ilex aquifolium*)

Espèce plutôt unique, le Houx est le seul représentant des *ilex* en France ! C'est un genre qui est surtout représenté dans les régions tropicales ou subtropicales. On peut le retrouver dans la plupart des bois. On va aussi retrouver des individus plantés dans les parcs et les jardins. Si les oiseaux n'ont pas encore tout mangé, vous pouvez observer des baies rouges sur les arbres femelles car le Houx est une espèce dioïque, qui présente des individus mâles et des individus femelles. Sa floraison en mai-juin dégage un parfum sucré et va attirer de nombreux pollinisateurs. Plante-symbole des fêtes de fin d'années et arbre de la Nativité, il était utilisé pour punir et éloigner les sorcières. Les paysans le suspendaient dans la porcherie pour éloigner les maléfices et éviter les maladies du bétail. Mais il est aussi lié à des choses plus tristes. On l'utilisait notamment pour fabriquer des fouets et des cravaches. Le verbe « housser », qui est toujours dans le dictionnaire signifie rosser un enfant et housiner signifie encourager un animal de trait qui tirerait au flanc. Cette technique barbare serait à l'origine du mot houspiller... Mais finissons sur une note plus positive, sachez qu'en Europe de l'Ouest on torréfiait autrefois les baies de Houx pour en faire un ersatz de café.



## GLOSSAIRE ?

**Communauté végétale** : ensemble des plantes habitant un espace uniforme, constituant un milieu végétal spécifique du fait des rapports existants entre ces végétaux et les conditions de leur habitat.

**Espèces déterminantes de ZNIEFF** : espèces caractéristiques du patrimoine naturel régional, rares, menacées ou pour lesquelles la région présente une responsabilité particulière dans sa conservation. Ces espèces permettent de traduire l'intérêt écologique et la valeur patrimoniale du milieu naturel qui les héberge. La présence de ces espèces permet la création ou le maintien de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).

**Plantes exotiques envahissantes à risque** : « **Avérées** » ou « **Invasives avérées - IA** » : plantes non indigènes ayant, sur leur territoire d'introduction, un caractère envahissant avéré et un impact négatif sur la biodiversité et/ou sur la santé humaine et/ou sur les activités économiques.

**Plantes exotiques envahissantes « Potentielles »** ou « **Invasives potentielles - IP** » : plantes non indigènes présentant actuellement une tendance au développement d'un caractère envahissant à l'intérieur de communautés végétales naturelles ou semi-naturelles et dont la dynamique

à l'intérieur du territoire considéré et/ou dans des régions limitrophes ou climatiquement proches, est telle qu'il existe un risque de les voir devenir à plus ou moins long terme des invasives avérées.

**Prairie mésophile** : formation végétale herbacée, assez haute et dense, généralement dominée par des graminées. Liée à des conditions d'humidité modérée, bien alimentée en eau mais sans engorgement temporaire de surface.

**Rhizosphère** : la rhizosphère est la région du sol directement formée et influencée par les racines et les micro-organismes associés qui font partie du microbiote des plantes.

**Se naturaliser** : capacité d'une plante non indigène (qui se trouve en dehors de son aire de distribution naturelle suite à une introduction) à s'intégrer à la flore locale et à y persister pendant une durée minimale de 10 ans.

**Unité paysagère** : elle délimite une portion de territoire présentant des caractères de paysage homogènes. Sa délimitation procède en particulier de la perception de ses limites sur le terrain comme pouvant être constituées par des reliefs, des secteurs urbanisés, un changement de la couverture végétale naturelle, agricole ou forestière (Atlas des paysages de la Haute-Normandie, DREAL, 2010).

**POUR ALLER PLUS LOIN, CONSULTEZ LE CATALOGUE, LES FICHES ESPÈCES PAR CEI  
OU ENCORE LA SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES AXES ROUTIERS SUR NOS SITES WEB.**